



LICENCES CHC 2025-2026

Section Hockey sur Glace : Mineur

99 Avenue de la Plage - 74400 CHAMONIX

Site Internet : www.chamonixhockeyclub.com / E-mail : licences@chamonixhockeyclub.com

Chères familles, chers licenciés,

Comme chaque saison, votre comité du Chamonix Hockey Club réaffirme son engagement pour rendre la pratique du hockey accessible au plus grand nombre.

Malgré la hausse continue des charges (énergie, matériel, déplacements...), nous avons choisi de maintenir des cotisations raisonnées pour les plus jeunes, afin de continuer à accueillir, former et fidéliser de nouveaux joueurs.

Cette politique, menée depuis plusieurs saisons, a permis de maintenir un bon niveau de licenciés, notamment chez les plus jeunes, tout en renforçant l'attractivité du club.

Pour accompagner cette dynamique, nous avons également étoffé notre staff technique, afin d'offrir un encadrement encore plus qualitatif, structuré et adapté à tous les niveaux.

Bien sûr, cet équilibre n'est possible que grâce à l'implication de tous. Les tournois et événements organisés par le club tout au long de l'année jouent un rôle central dans notre modèle, et votre participation bénévole est essentielle pour continuer à faire vivre cette belle aventure collective.

Merci pour votre confiance, et belle saison à toutes et tous !

Tous les bénévoles encadrants et intervenants doivent être porteurs d'une licence ; ils doivent remplir le document d'honorabilité et remettre dans leur espace licencié la copie de la carte d'identité.

**Nous vous souhaitons une très belle saison.
Merci de votre confiance**

Le COMITÉ du CHC

LICENCE MODE EMPLOI

Nous vous invitons à lire attentivement ce document jusqu'à la fin. Il est essentiel pour vous et pour vos enfants de bien comprendre les informations concernant les licences. Cela vous permettra de faire les choses correctement et d'assurer une expérience positive pour tous.

1. INSCRIPTIONS LICENCE FFHG

Vous avez la possibilité dès aujourd'hui de saisir votre dossier de licence FFHG pour la saison 2025-2026 sur le site : <http://licencies.hockeynet.fr>

Pour les nouveaux licenciés

Cliquer sur première visite ou création de compte et suivre les instructions. Vous recevrez alors par mail un lien afin de créer votre mot de passe et commencer la pré saisie de la licence. Prendre une licence joueur compétition.

A noter : Pour toute première demande de licence auprès de la FFHG, les documents suivants sont obligatoires :

- Un document officiel d'état civil justifiant l'identité et la nationalité du demandeur ;
- Une photo d'identité récente du titulaire.

Pour ceux qui possède déjà un compte

Il suffira de vous connecter à votre espace

Nom d'Utilisateur : en majuscule et tout accroché la première lettre du prénom suivi du nom.

Cliquer sur prendre une licence et compléter les informations demandées.

Pour les mineurs, plus besoin de fournir un certificat médical d'aptitude pour la prise ou le renouvellement d'une licence sportive mais il faut remplir un **Questionnaire de Santé**, à saisir sur hockeynet.fr. **Attention** ne pas cocher la case ECG.

Pour les majeurs, Questionnaire de Santé ou Certificat Médical si le précédent à plus de 3 ans. Certificat OBLIGATOIRE lors de la prise d'une 1ere licence.

A noter : la production d'un certificat médical demeure dès lors que la réponse au questionnaire de santé du licencié conduit à un examen médical.

Remarque : Pour les u20 qui souhaitent prétendre au statut de JFL(Joueur formé localement) télécharger sur Hockeynet la feuille JFL à imprimer et compléter

<https://drive.google.com/file/d/1FYjwuyGbJNlfZtp8RLxGxkyhq1EonmgA/view?usp=sharing>

Procédure de surclassement

Toute demande de surclassement doit être effectuée par le club via le logiciel fédéral.

Cette demande doit être confirmée par l'envoi du dossier de surclassement, par courrier électronique, au service médical de la FFHG.

Le dossier de surclassement doit obligatoirement comporter deux documents :

- La fiche club ;
- La fiche médicale. La fiche médicale doit être complétée par un médecin après visite médicale d'aptitude du joueur ; elle est confidentielle.
- Toute demande de surclassement concernant un joueur mineur nécessite une autorisation parentale (donnée, le cas échéant, via la fiche club)
- Un électrocardiogramme (ECG) est obligatoire pour toute demande de surclassement d'un joueur J16, J17, J18, J19 et J20. Le compte-rendu d'ECG doit être joint au dossier de surclassement. Toute demande de surclassement doit être validée par le médecin fédéral ; il se prononce dans les 10 jours suivant la réception du dossier complet. Le silence de la FFHG après expiration de ce délai ne vaut pas acceptation de la demande.

2. INSCRIPTION LOGICIEL ASSOCONNECT DU CS (Club des Sports)

Cette année, le club des sports a un nouveau logiciel : **AssoConnect** qui leur permet de mieux gérer aussi bien logistiquement que financièrement toutes les catégories sportives.

Tous les licenciés (ées) ont donc l'obligation de s'inscrire sur cette plateforme.

Lorsque celle-ci sera finalisée, tous les licenciés recevront un lien afin qu'ils puissent faire le nécessaire.

Cette plateforme vous permet, en outre, de payer vos licences en CB pour une gestion plus facile et plus fluide du club de Hockey et du CSC

ATTENTION ! Les inscriptions sur Hockeynet et AssConnect doivent se faire en même temps, cela évitera les oublis et de ce fait les non validations des licences.

3. PAIEMENT LICENCE

Plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- Paiement CB en une ou plusieurs fois sur le logiciel AssoConnect (**à privilégier**)
- Paiement en une ou plusieurs fois par virement bancaire sur le compte du CHC

(Si paiement en plusieurs fois, obligation de programmer avec votre banque un paiement en 5 fois maximum date limite du dernier paiement Février 2026). Le justificatif des virements programmés est à faire parvenir à Kati Lopes par courriel : licences@chamonixhockeyclub.com

- Chèques bancaires (Si paiement plusieurs fois, tous les chèques doivent être donnés en début de saison.
- En espèce (**à éviter**) ils sont à donner qu'en main propre auprès de la trésorière Mélanie ou un membre du bureau ou kati Lopes, contre quoi un reçu sera remis.
- Chèque vacances

ATTENTION : aucune licence ne sera validée sans paiement, ou justificatif de programmation de paiement.

4. EN RESUME

Je vais sur <http://licencies.hockeynet.fr/> et saisi les éléments demandés **ET** je télécharge les documents utiles (dont Questionnaire de Santé).

Je vais sur le logiciel AssoConnect pour inscription + paiement **OU** je paie par les moyens décrits juste en dessus.

Le CHC valide votre saisie et vous recevez la licence par mail (Spam à vérifier) .

5. DIVERS

Nous maintenons la collecte de la taxe d'utilisation des installations sportives facturée par la Collectivité aux adultes - Ainsi vous n'avez qu'un règlement à effectuer auprès de votre trésorier, le CHC mineur se chargeant des répartitions CSC, FFHG, Ligue A.U.R.A, CCVCMB

Suivant le règlement du CSC (16.1) : L'adhésion au CSC implique l'approbation des statuts, de son règlement intérieur et éventuellement de sa charte consultable au siège du CSC.

L'autorisation de droit d'image est tacite, si vous ne l'acceptez pas merci de transmettre un courriel de refus à : contact@chamonixhockeyclub.com

Ce que comprend la licence : licence de la FFHG, assurance de base FFHG.

Ce que comprend la Cotisation CHC/CSC : adhésion au CSC et au CHC, assurance CSC, participation aux entraînements et possibilité d'être convoqué aux championnats/tournois réguliers de sa catégorie d'âge.

Ce que ne comprend pas la licence : les transports hors département Haute-Savoie, l'assurance supplémentaire à l'assurance de base (option à choisir), la participation aux tournois en cours de saison, les stages proposés par le CHC.

Pour terminer nous attirons votre attention sur quelques détails administratifs :

ATTENTION : nous rappelons que des « frais » de transferts français ou internationaux, de mutations, de licences bleues et de sur-classement sont exigés selon les cas. La licence ne peut être validée que si ces frais sont inclus dans le paiement.

Les licences 2024-2025 restent valables jusqu'au **30-09-2025 pour les entraînements uniquement** - Au-delà de cette date, **AUCUN** joueur non licencié ne sera accepté sur la glace (hors glace OK). Les dirigeants d'équipes et les entraîneurs seront très fermes sur ce point. Anticipez les tournois de début de saison qui parfois nécessitent la nouvelle licence.

Vos entraîneurs restent vos contacts privilégiés en cas de question quant à la catégorie de votre enfant ou le statut à choisir (surclassé, sous-classé, transfert).

Votre interlocutrice Licences : Kati Lopes 06 37 21 31 57 - licences@chamonixhockeyclub.com